

université
PARIS-SACLAY

ÉTUDES DE SANTÉ

Parcours PASS - Parcours LAS
2023 - 2024



Maïeutique

Médecine

Odontologie

Pharmacie

Deux parcours au choix PASS/LAS

L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE DE PARIS-SACLAY propose deux parcours pour l'accès aux études de santé MMOP – Médecine, Maïeutique (sage-femme), Odontologie, Pharmacie. Pour les études de kinésithérapie, voir en fin de ce livret.

Parcours accès spécifique santé : PASS

Capacité d'accueil (sur Orsay & Kremlin bicêtre) : 500 places

PASS mineure disciplinaire* Sciences fondamentales pour la biologie et la chimie (mathématiques - physique - informatique)(Paris-Saclay)

PASS mineure disciplinaire Economie et gestion (Paris-Saclay)

PASS mineure disciplinaire Droit (Paris-Saclay)

PASS mineure disciplinaire Psychologie (Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire STAPS (Paris-Saclay et Université de Nanterre)

PASS mineure disciplinaire Santé et société (Université de Nanterre)

Licence accès santé : LAS

Capacité d'accueil : 300 places

<https://ecole-universitaire-paris-saclay.fr/formation/sante/licence-acces-sante-las>

Université Paris-Saclay

LAS1 BCST (Biologie ; Chimie ; Sciences de la Terre) (Campus Orsay) (30 places)

LAS1 PCST (Physique ; Chimie ; Sciences de la Terre) (Campus Orsay) (30 places)

LAS1 MP (Mathématiques ; Physique) (Campus Orsay) (15 places)

LAS1 MI (Mathématiques ; Informatique) (Campus Orsay) (15 places)

LAS1 Droit (campus Orsay ou Sceaux) (20 places)

LAS1 LDD Droit SI (Sciences et innovation) (Campus Orsay) (25 places)

LAS1 Economie-gestion (campus Sceaux) (20 places)

LAS1 STAPS (campus Orsay) (20 places)

Université de Nanterre

LAS1 Psychologie (35 places)

LAS1 STAPS (35 places)

LAS1 Santé et Société (35 places)

Université d'Évry

LAS1 Sciences de la vie-Chimie (SDV) (20 places)

À RETENIR!

À partir 2022-2023 de la répartition dans les filières MMOP se fera de à 50% pour le parcours PASS et 50% pour l'ensemble des parcours LAS.

* mineure disciplinaire = option

GLOSSAIRE

BCST : Biologie Chimie Sciences de la Terre

ECTS : European Credit Transfer Scale (Crédits)

L1 : Licence 1^{ère} année

L2 : Licence 2^{ème} année

L3 : Licence 3^{ème} année

LAS : Licence Accès Santé

LAS1 : Licence Accès Santé 1^{ère} année

LAS2 : Licence Accès Santé 2^{ème} année

LAS3 : Licence Accès Santé 3^{ème} année

LDD Droit SI ou DSI : Licence Double Diplôme Droit Sciences et Innovation

MD : Mineure Disciplinaire

MI : Mathématiques Informatique

S&S : Sciences et Société

MMOP : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie

MMOPK : Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie Kinésithérapie

MP : Mathématiques Physique

MS : Mineure Santé

PASS : Parcours d'Accès Spécifique aux Etudes de Santé

PCST : Physique Chimie Sciences de la Terre

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UE : Unité d'Enseignement

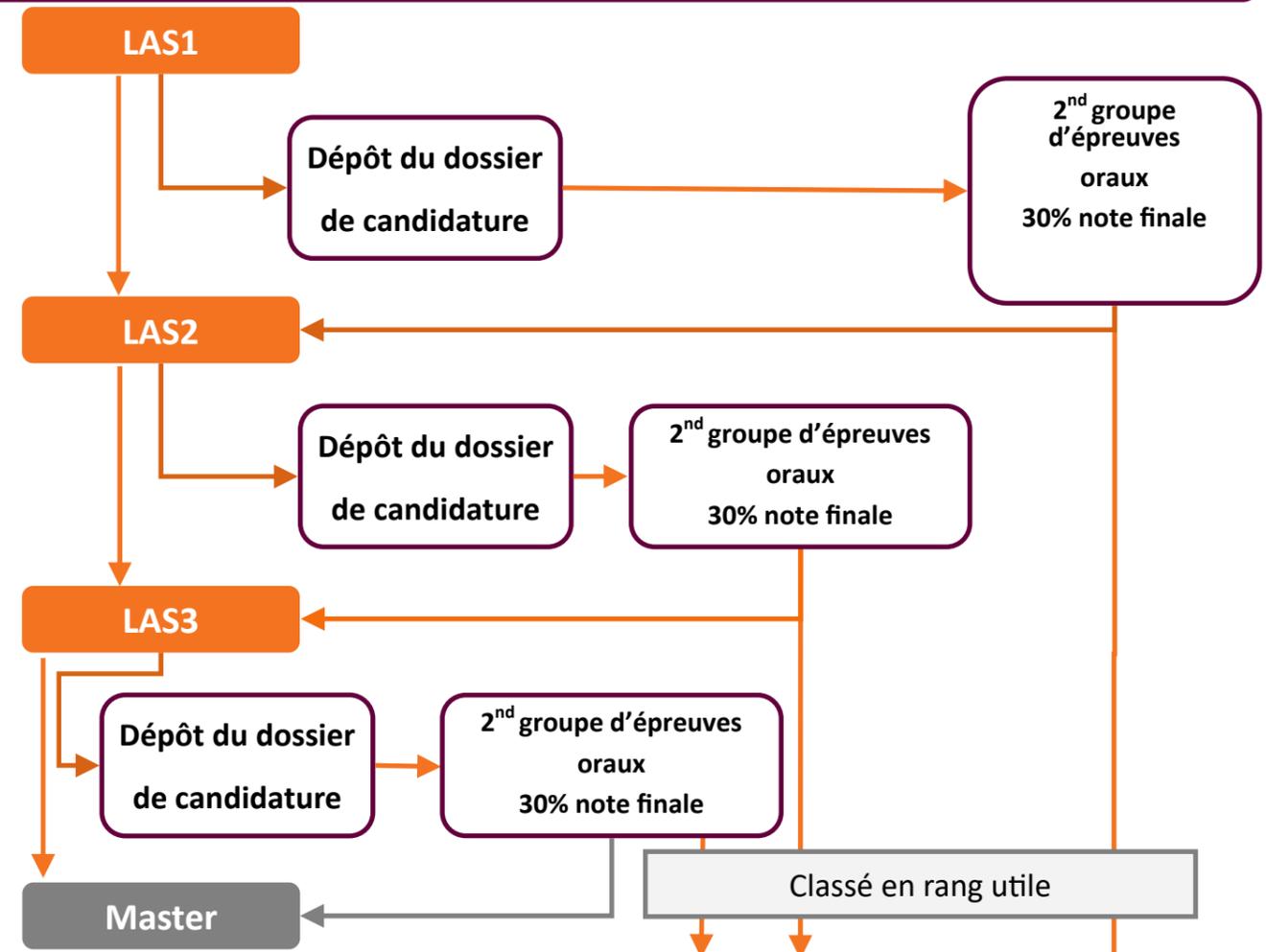
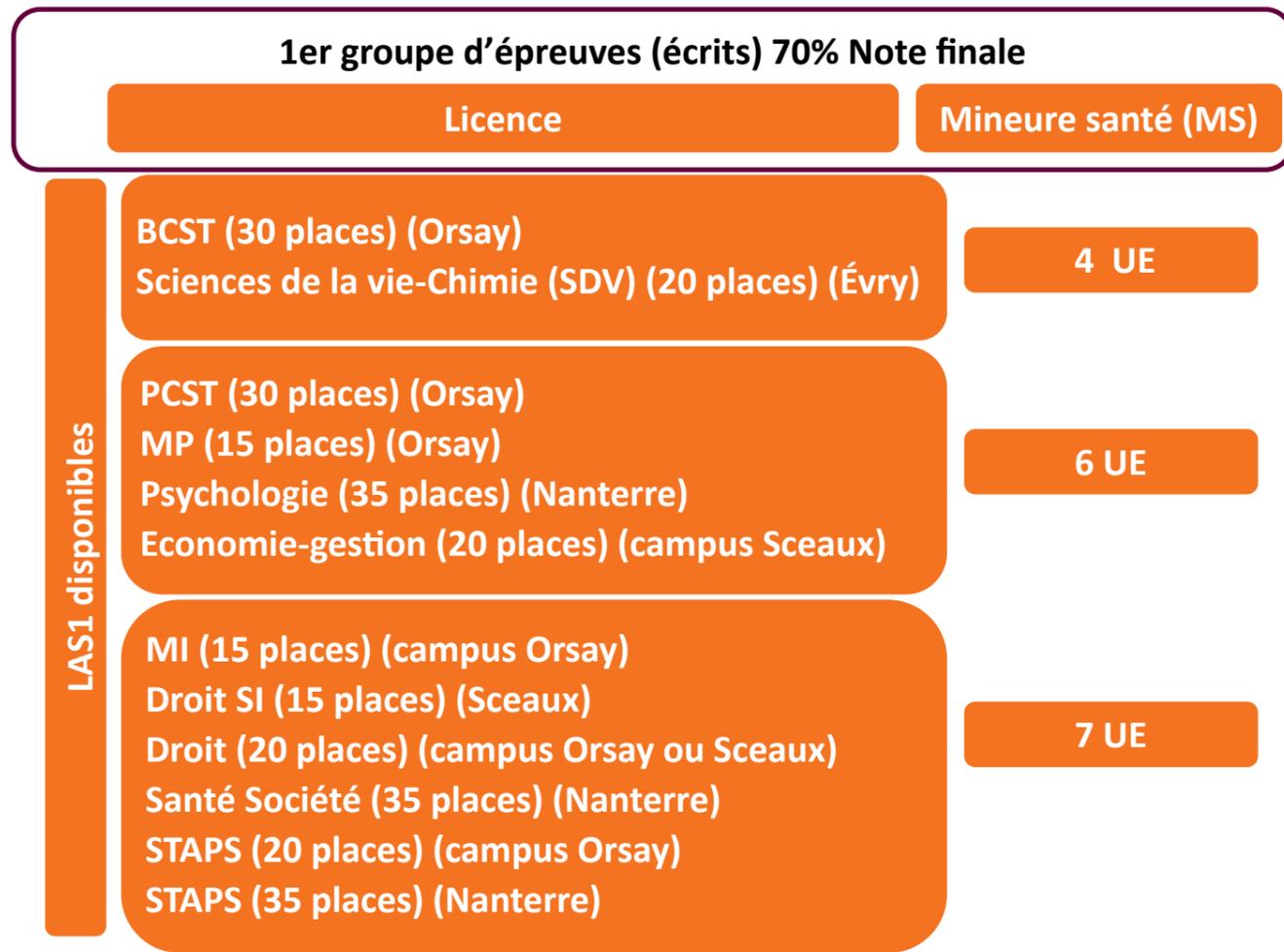
SHS : Sciences Humaines et Sociales

PP : Projet Professionnel

Nombre prévisionnel de places en 2023-2024

Filières	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
places	220	13	14	79
PASS	110	6	7	39
LAS1	25	2	2	10
LAS2 et LAS3	85	5	5	30
LAS	110	7	7	40

PARCOURS LAS



2ème ANNÉE DE MMOP

En intégrant le parcours LAS, l'étudiant suivra le cursus de la licence choisie auquel s'ajoutent les unités d'enseignement (UE) de la mineure santé (MS).

- La filière LAS a été construite pour assurer aux étudiants un socle de connaissances suffisant pour réussir en deuxième année de MMOP. Aux compétences acquises en Licence, se rajoutent la MS.
- L'étudiant ne peut se présenter que 2 fois au concours MMOP.
- L'étudiant peut valider les UE de sa mineure santé (MS) de la LAS entre 4 et 7 matières suivant la LAS choisie) sur une ou plusieurs années.
- La licence et la MS constituent le premier groupe d'épreuves.
- En déposant son dossier, l'étudiant se verra décompter une candidature.

Conditions de dépôt du dossier de candidature :

- L'étudiant devra avoir validé son année de licence en cours en 1^{ère} session.
- L'étudiant devra avoir validé la mineure santé (MS). Cette MS pourra être validée sur 1 ou plusieurs années (moyenne coefficientée ≥ 10 avec les coefficients neutre et aucune note < 7).

MS	BCST SDV	PCST	MP	MI	STAPS	Psycho EcoG	S&S/DSI Droit	Coef neutre
Biologie	x	UE	UE	UE	UE	UE	UE	15
Chimie	x	x	UE	UE	UE	UE	UE	8
Biochimie	x	UE	UE	UE	UE	UE	UE	7
Physique	UE	x	x	UE	UE	UE	UE	13
Statistique	x	UE	x	x	UE	x	UE	5
Médicament	UE	UE	UE	UE	UE	UE	UE	8
Anatomie	UE	UE	UE	UE	x	UE	UE	9
SHS	UE	UE	UE	UE	UE	x	x	9

UE : Unité d'enseignement (matière) à valider

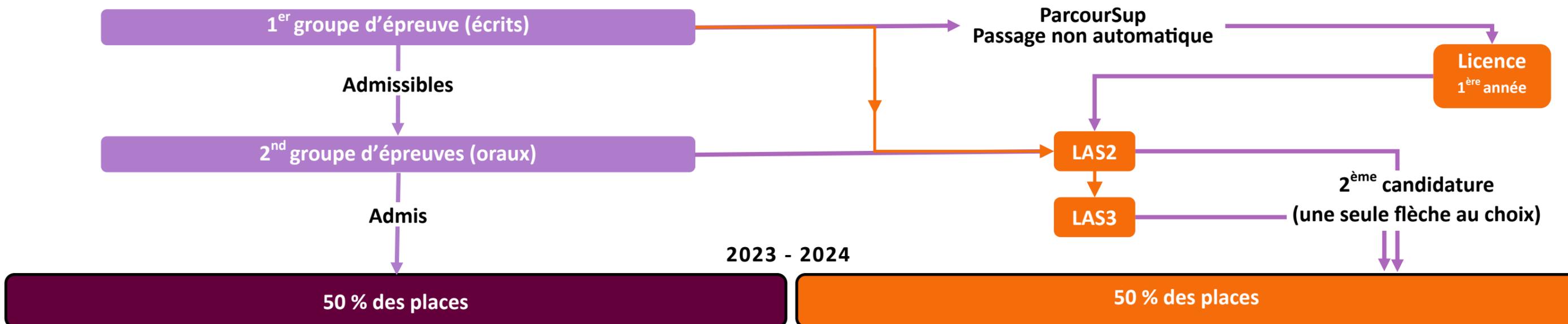
x : Unité d'enseignement non demandé

PARCOURS PASS

1^{er} groupe d'épreuves (écrits) en janvier et mai

	Coef neutre	médecine	odontologie	pharmacie	maïeutique	kiné
Biologie	15	19	18	12	18	16
Chimie	8	10	12	16	6	10
Biochimie	7	11	12	16	10	9
Physique	13	17	14	12	8	17
Statistiques	5	8	12	6	13	8
Médicament	8	11	10	16	12	8
Anatomie	9	12	10	6	17	20
SHS	9	12	12	16	16	12
Anglais	4	4	4	4	4	4
MD	15	0	0	0	0	0
Total coef	93	104	104	104	104	104

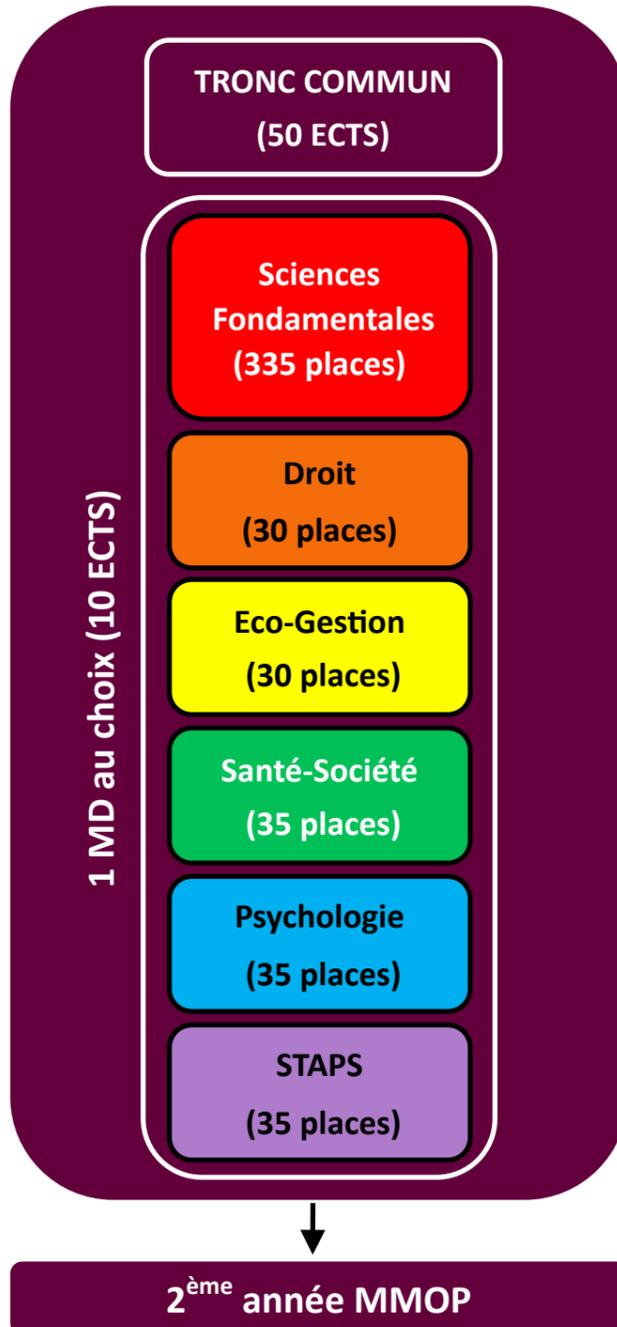
- Le redoublement en PASS est interdit.
- Toute inscription en PASS compte pour une candidature.
- La PASS est composée de deux groupes d'épreuves (écrits + oraux).
- Le 1^{er} groupe d'épreuves se fait sous forme d'écrits en janvier et en mai (il concerne tous les étudiants), il est composé d'un tronc commun et d'une mineure disciplinaire (MD) au choix de l'étudiant.
- Le 2nd groupe d'épreuves se fait sous forme d'oraux, et ne concerne que les étudiants admissibles (étudiants ayant moyenne pondérée sur les coefficients neutres ≥ 10 et note à la MD ≥ 10) et étant classés en rang utile après le premier groupe d'épreuves).
- Le classement final pour l'accès aux filières MMOP se fait à 70% sur la moyenne des notes du 1^{er} groupe d'épreuves et 30% sur la note obtenue sur le 2nd groupe d'épreuves (oraux).
- Les étudiants ayant validé leur année (moyenne ≥ 10) mais n'ayant pas intégré une place MMOP (non classé en rang utile après les deux groupes d'épreuves) peuvent rejoindre le parcours LAS en deuxième année et se représenter ultérieurement
- Les étudiants n'ayant pas validé leur année devront se réorienter via ParcoursSup sur une licence sans accès santé. (possibilité de se représenter après une LAS2).



PARCOURS PASS

Comment choisir sa mineure disciplinaire (MD) ?

La mineure disciplinaire se choisit en fonction de ses goûts, elle détermine la licence accessible en cas de passage en 2^{ème} année de LAS.



2^{ème} année de LAS*



Sciences Fondamentales en présentiel/distanciel, UFR Sciences

Mathématiques : Étude des fonctions. Probabilités.

Physique : Mécanique

Informatique : Programmation Python (partiellement en distanciel)

Droit en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Droit civil - Introduction

Droit constitutionnel - V^e République

Institutions administratives et judiciaires (IAJ)

Eco-Gestion en distanciel, UFR Droit Eco Gestion

Introduction à la gestion

Introduction à l'économie

Santé Société en distanciel, Université de Nanterre

Le corps

Psychologie du développement, clinique et psychopathologie

Connaissance de soi et des métiers

Psychologie en distanciel, Université de Nanterre

Psychologie Sociale/Psychologie Cognitive/Psychologie du Développement

Psychologie Clinique Empirique et Thérapie cognitivo-comportementale

Psychopathologie & Psychanalyse

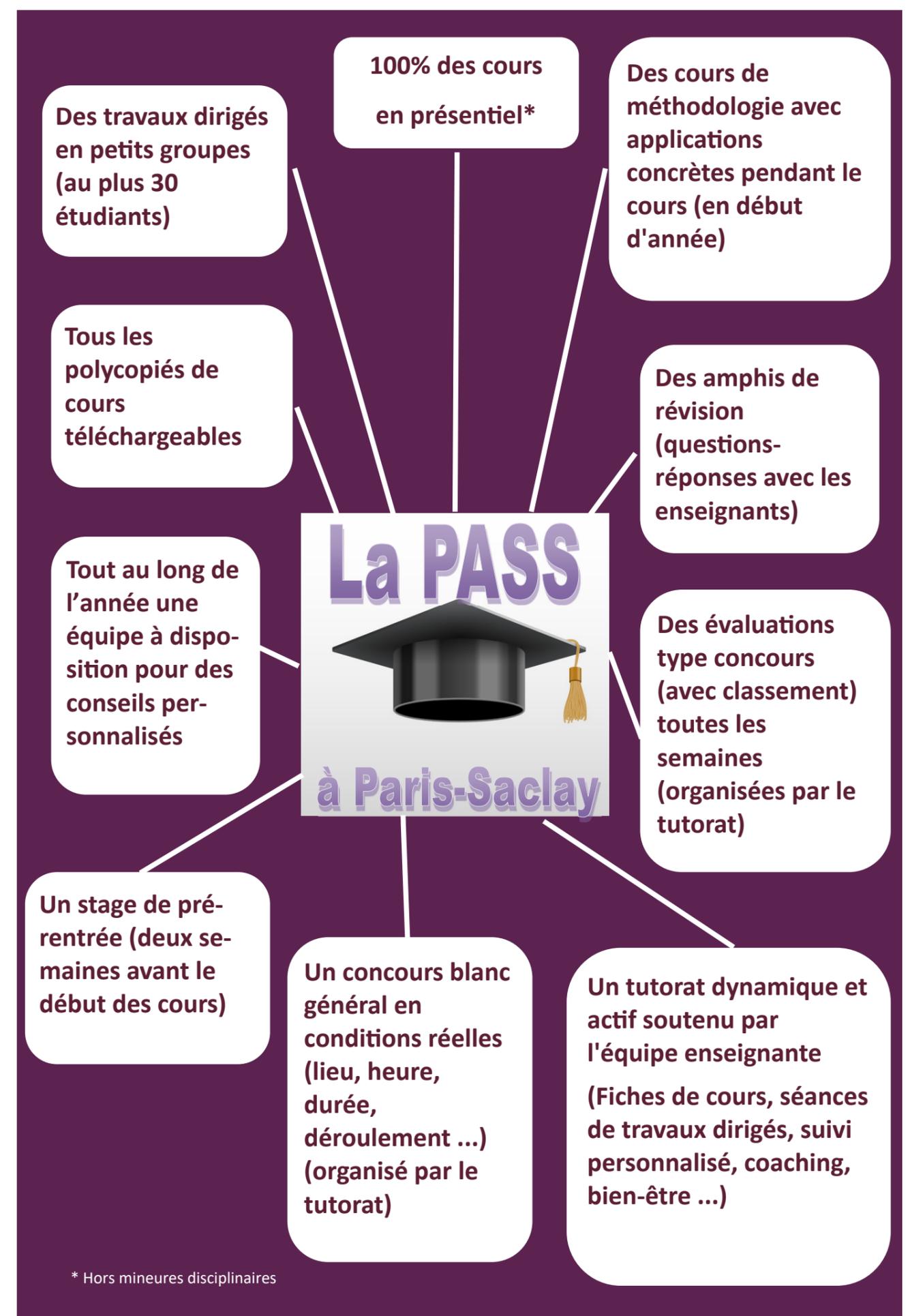
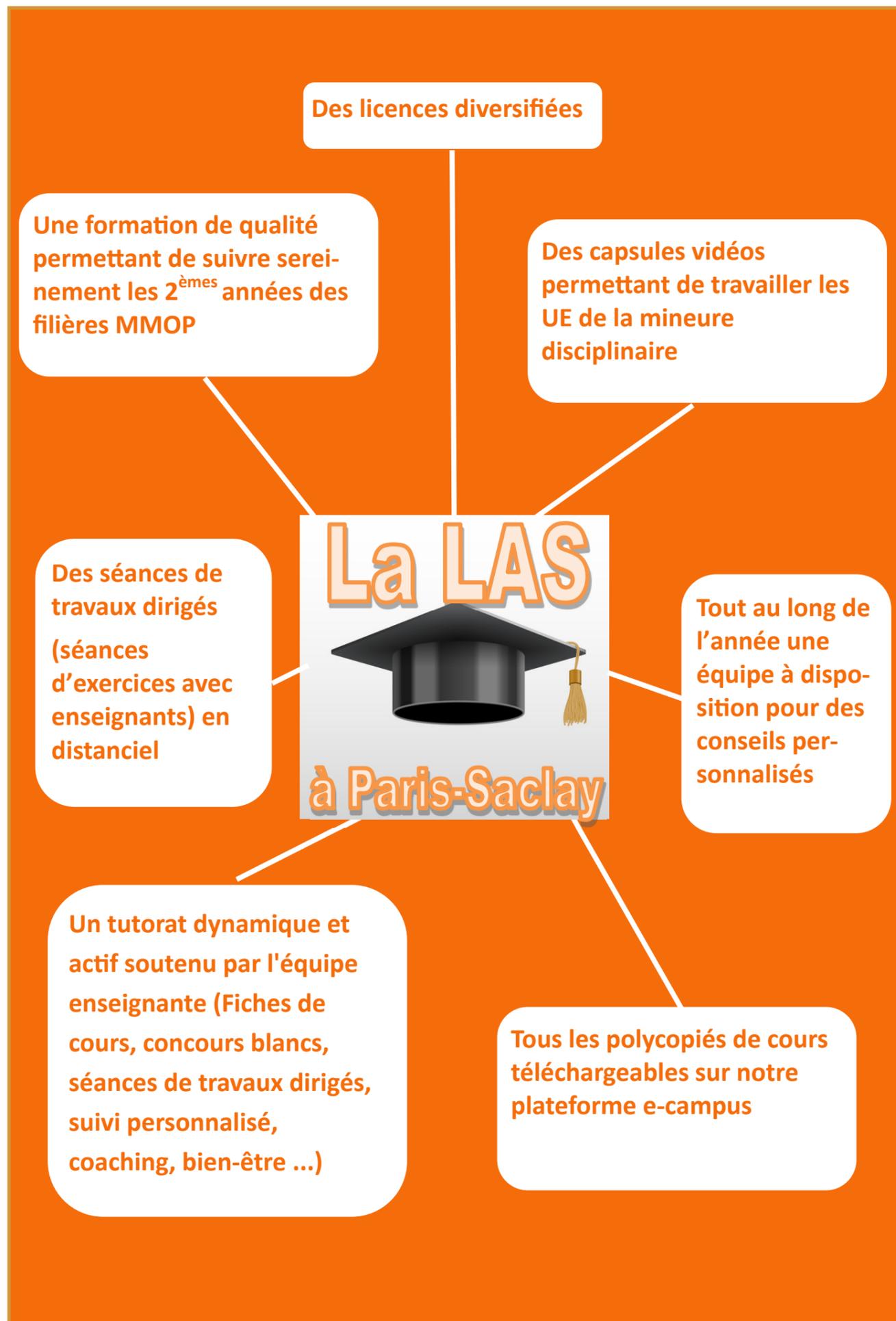
STAPS en distanciel, Université de Nanterre

Analyse des pratiques de l'activité physique/Histoire et sociologie du sport

Psychologie en sciences et techniques d'activité physiques et sportives

Sciences, vie et activité physique et sportive

Connaissance de soi et des métiers

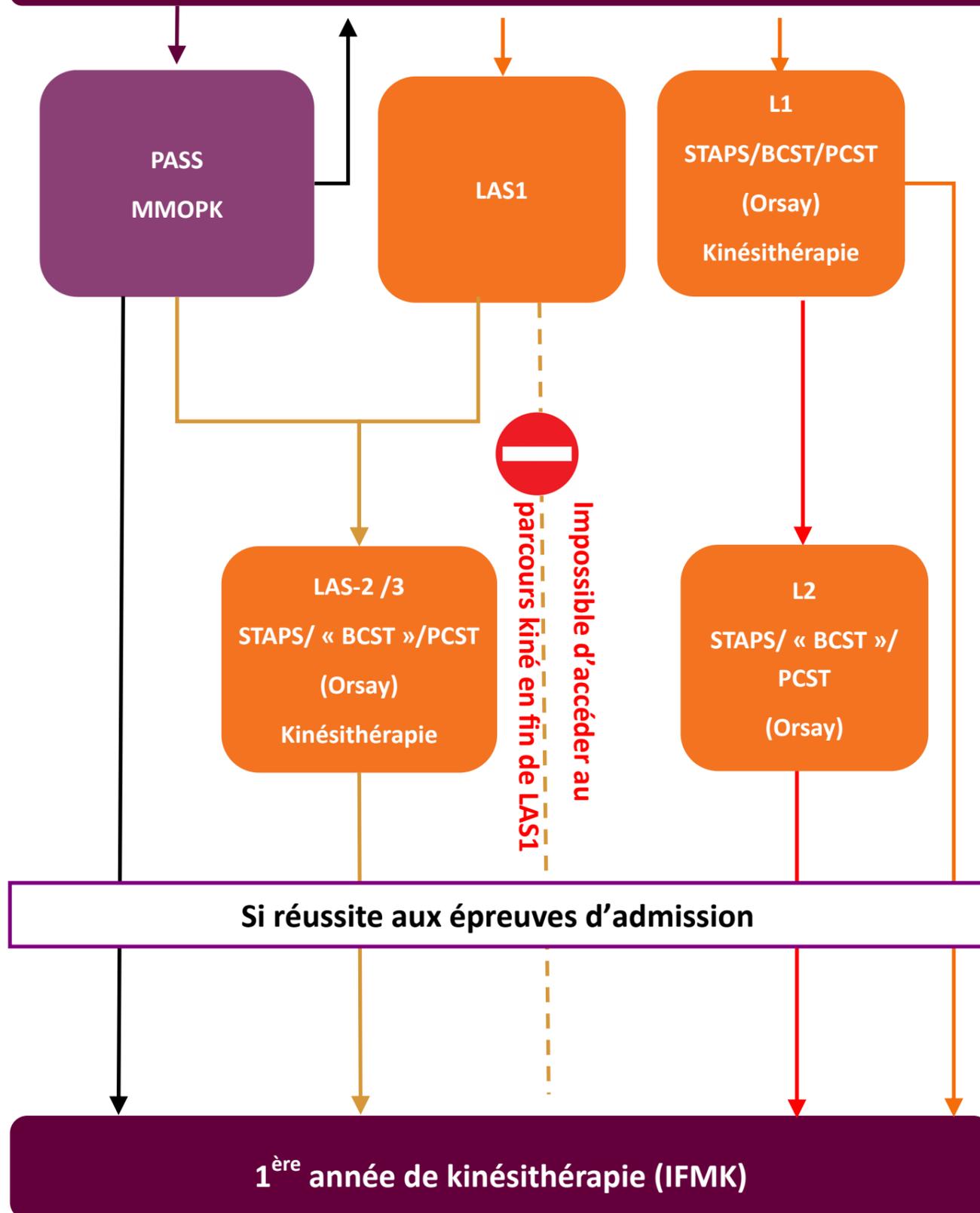


* Hors mineures disciplinaires

KINÉSITHÉRAPIE

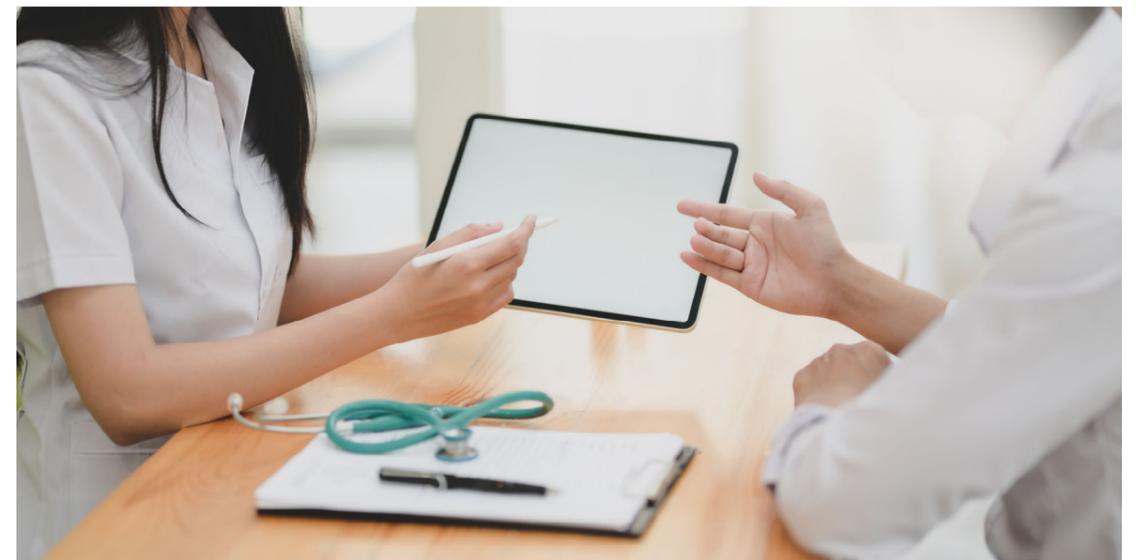
(2 candidatures possibles)

Parcoursup



A SAVOIR!

- ATTENTION : Le passage de la PASS à la licence L1 ne peut se faire que par Parcoursup (passage non automatique).
- La PASS peut de faire indifféremment sur le campus d'Orsay ou sur le campus du Kremlin Bicêtre.
- Les mineures disciplinaires du PASS se font en « distanciel » exceptée pour la mineure Sciences Fondamentales pour la Biologie et la Chimie qui sera en « présentiel » assurée par l'UFR Sciences d'Orsay.
- Les LAS1 ne donnent pas la possibilité de poursuivre en formation de kinésithérapie.
- Le passage en formation de kinésithérapie via les licences s'appuie sur les résultats de licence et n'implique pas le passage de MS.
- Pour le parcours PASS : les spécialités qui favorisent l'aisance des étudiants sont : les mathématiques, la physique et la SVT. Si les mathématiques ne sont pas conservées en terminale, l'option "mathématiques complémentaires" est vivement conseillée.
- Pour le parcours LAS : Les spécialités conseillées dépendent des licences d'accueil. Cependant pour les LAS "non scientifiques", le lycéen doit avoir une attirance pour les matières scientifiques. Il est donc conseillé au lycéen de suivre en première ou en terminale un/des enseignement(s) de spécialité ou une option lui permettant de renforcer ses compétences scientifiques.



Les informations sont données à titre indicatif, sous toutes réserves.

